

un peu inquiétant par son ampleur et le projet "terrain Rabier" plus modeste et plus réalisable dans l'immédiat si les garanties que nous désirions obtenir sont remises.

Le Conseil Municipal charge son Maire d'informer le Député-Maire Boscher, qu'il est saisi de plusieurs projets et qu'il doit réservé sa réponse jusqu'à leur complète étude.

La séance est ensuite levée à 23 heures 15

*Hunot A. girod Lemoine Guey
L. J. P. T. D. S.*

Séance du Conseil Municipal du douze décembre mil neuf cent cinquante-neuf.

Le douze décembre mil neuf cent cinquante-neuf à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la Commune d'Hermezy s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de son Maire.

Etaient présents : M. A. Judith Maire, Secrétaire Adjoint, Gerost, Baulieu, Charieras, Cissine, Pouillon, Nica, Rabier, Violette, Legrand, Pumant, Briffaut, Darant Robert, Bourcier

Secrétaire : M. Robert

Absent : M. Gilles

Le Président ouvre la séance et donne lecture d'une lettre de la Sous-Prefecture informant le Maire à une conférence que donnera Monsieur Breteau sur l'opération "grande hache" le mercredi 16 décembre à 15 heures dans la salle de la Mairie de Corbeil. Il lit également une lettre de l'Association Valentin Haüy demandant la reconduction de la subvention que la Commune de Hermezy lui accorde annuellement. Le Conseil Municipal vote les 2.000 francs halituels.

Le Maire informe l'Assemblée que la commission des Finances, dans sa réunion du 15 décembre a approuvé le compte administratif 1958 et

examiné le budget additionnel 1959, qui n'a attiré aucune observation de sa part. Il détaille les chapitres recettes et dépenses, et le Conseil Municipal, suivant sa Commission des Finances, vote à l'unanimité le budget additionnel qui s'élève en recettes et en dépenses à 14.526 237 francs, ainsi que le budget du Bureau d'aide sociale se montant à 169.432 francs.

Le Maire, saisi d'une demande de l'Inspecteur départemental des services d'Incendie de la Préfecture de Seine-et-Oise, au sujet des garanties facultatives accordées au personnel des corps de sapeurs-pompiers, soumet au Conseil Municipal un projet de relèvement des garanties qui faisaient l'objet d'un contrat d'assurance datant de 1952. La proposition qui est la suivante, est adoptée par le Conseil Municipal :

Vacations journalières :
- Officier - 3200^f
- Sous-officier et mécanicien 2600^f
- Caporaux 2320^f
- Sapeurs. 1880^f

Capital à verser à la famille en cas de mort : 5 millions
" " " en cas d'invalidité totale : 5 millions

La quittance annuelle serait de 15000 francs environ ; le contrat de 1952 souscrit à la Mutuelle Générale Française sera complété par un contrat complémentaire souscrit à La Union et le Phenix Espagnol.

La moto-pompe de la Compagnie des sapeurs-pompiers étant devenue inutilisable, le Conseil Municipal décide de faire l'acquisition d'une moto-pompe de 30 m³ Giinard dont un exemplaire est en service à l'I.B.M. et donne d'excellents résultats. Son coût est de 650 000 francs - le règlement se ferait sur deux exercices : la première moitié sur le primitif 1960 et le solde en 1961, portant intérêt à 6,50%. La veille moto-pompe pourrait être utilisée pour les vêlages de caves ou de cours, en cas d'inondations. Suivant suggestions de plusieurs membres du Conseil Municipal les employés communaux du service d'enlèvement des ordures ménagères, seront habilités à solliciter des étrennes, et à cet effet, des cartes de visite leur seront fournies par la commune.

Sur une observation relative à la propreté des caniveaux bordant des massifs d'arbres, appartenant à la SNCF, il est décidé que le nettoyage pourra être fait par les cantonniers communauax et la facture envoyée à la SNCF

communication téléphonique de Monsieur Boscher, au domicile de Monsieur le Maire le 11 décembre 1959

Après avoir demandé à Monsieur le Maire où en était le projet de construction, et lui avoir objecté que le conseil municipal était quelque peu inquiet de l'incidence financière résultant de l'achat du terrain et de l'apport gracieux par la Commune à la Société d'H.L.B., il l'a informé, (en lui précisant qu'il ne pouvoit le lui écrire) que dans sa localité, il a obtenu de la Société de construction un versement au budget communal de cent mille francs par logement, au titre de couverture des charges de scolarité et de frais de service découlant de cet apport de nouvelle population et qu'il était parfaitement loisible à la Commune de le réclamer.

Cette information permet à Monsieur le Maire d'envisager l'opération sous un angle plus avantageux et de vous fournir des renseignements chiffrés. Le coût du terrain pouvant être évalué à 13.000 000 F ce chiffre résultant d'une expertise approximative de l'Inspecteur de l'Enregistrement délégué des Domaines, qui est venu à Remilly jeudi 10 courant, la part communale serait de 6.500 000 francs. dont le règlement serait fait au moyen d'un emprunt à rembourser par annuités pendant la période fixée pour le remboursement du prêt.

En regard nous recevons l'indemnité de 100.000 F pour logement qui nous serait acquise, aussi bien pour les logements réservés à la Sapeteur Secourissois soit en tout dix millions. Dans quelles conditions cette somme serait-elle versée, le Maire ne le sait encore, mais il présume qu'elle devrait l'être immédiatement après l'achèvement des travaux de construction.

Le Président aborde enfin le problème de la construction d'immobiliers, et donne lecture du compte rendu de son entretien avec Monsieur le

sous-Défet le 19 novembre à 10 heures 30.

Compte-rendu de l'entrevue avec M le sous-Défet
Après avoir présenté les 3 projets de construction à M le
sous-Défet, suivant le schéma ci-après :

Projets de construction par l'intermédiaire du Syndicat Intercommunal	Projets de construction par la Sté de réalisations Immobilières Dauphinoises	Projets de construction par la Sté Coopérative H.L.N. "Père de famille" architecte M Baubault
Immeubles à trois niveaux	Immeubles à 3 ou 4 niveaux	Immeubles à trois niveaux
Construction par la Sté d'H.L.N. "Le Foyer du Travailleur" de Ris-Orangis, de 50 logements, à titre locatif, pour les besoins de nos administrés mal ou non logés	Programme de construction de 150 à 200 logements sous la forme d'une Sté d'économie mixte en accord avec la C.R.S.B. M. et Gér France, dans lequel seraient inclus notre projet de 100 logements à titre locatif.	Programme de construction qui pourrait n'être au départ que des 100 logements dont la commune a besoin, mais qui, dans la suite pourrait s'accroître du fait de besoins extérieurs, "Gér France" par exemple où l'architecte est bien introduit.
- et 50 logements, à titre locatif pour les ouvriers de la Papeterie Lecomte et Bourcier	terrain appartenant à Monsieur Félixier	Terrain appartenant à Monsieur Rabier,
- Terrain à fournir à la Sté d'H.L.N. à acquérir par le bûcherement du Syndicat Intercommunal - parcelle 99 surface 1ha 71 ^a , 88 ^{ca} ; propriété à Rodolphe Darblay - Pour parler en vue de son acquisition début 1958 et son accord de principe sur le prix de 550 ^f la m ² .	d'une superficie de 8 hectares, situé entre la voie du chemin de Fer, la rue de l'Abrévoir et les Marais	d'une superficie de 8 ha 8a 67ca, susceptible d'une adjonction de 1ha 9a 50ca.
depuis : création d'une station d'épuration immédiatement au-dessus; présence d'un collecteur d'évacuation des eaux vannes et amenée à proximité des réseaux d'eau et d'électricité: donc, mise en valeur des terrains à proximité de la localité.	Incidence des problèmes scolaires aux frais du lotisseur pour la charge que représenterait la construction d'une école en bordure de chemins de la Vérolle à proximité de la Nationale 191.	évacuation possuant être raccordé au collecteur de la Cité de l'Aviation Civile Réseau d'eau et d'électricité à proximité Société d'économie Mixte à l'Estrie!

et certainement ré-
vision en forte haus-
se du prix au m²
précédemment envi-
sagé.

~~discussion pour le prix
et difficulté de réalis-
ation immédiate~~

~~Un peu inquiétant
par son ampleur~~

terrain disponible
immédiatement
réalisation rapide

Après examen des incidences financières et des possibilités de réalisation rapide du plan communal, et compte tenu des renseignements dont dispose notre interlocuteur, Monsieur le Sous-Prefet engage à la prudence et sans vouloir faire aucune pression sur les décisions du Conseil Municipal, conseille d'admettre pour l'immediat le projet de construction par le truchement du Syndicat Intercommunal qui présente des garanties de sérieux, tant dans la façon de bâtir du "Foyer du Travailleur" de Ris-Orangis, que dans la composition de son Conseil d'administration formé de personnalités régionales offrant toutes les garanties d'honorabilité désirables.

Il demande qu'avant toutes choses, une lettre lui soit adressée le priant d'interroger l'administration des Domaines sur la valeur des terrains retenus pour les projets 1 et 3, étant entendu que pour le projet N° 2 un accord annulé est intervenu entre le propriétaire Monsieur Félixier et la Société de Réalisations Dauphinoises.

Il faut observer, de surplus, que Mennecy est un pôle d'attraction par sa situation géographique peu éloignée des centres d'emploi de main d'œuvre par ses communications ferroviaires et routières, par son cadre de verdure, le calme de sa vie et ses attractions touristiques, facilitées par la proximité immédiate de l'Autoroute du Sud et que les sociétés d'B. S. M., ne vont pas manquer dans un proche avenir de prospecter la localité avec l'intention d'y édifier des constructions.

Ainsi est-il aisé à ne pas repousser les autres projets qui, malgré leur ampleur, ont l'avantage de fixer dans notre commune des habitants

ayant un standing de vie supérieur à la normale (employés d'Air-France et de l'I.P.A) puisque les I.S.S. d'H.S.B. "Pere et Famille" et de Réalisations Dauphinoises envisagent la réalisation de leurs projets avec le concours de ces deux puissants organismes - soulignant que si nous les écartons délibérément, les plans qui pourraient être établis ultérieurement, auxquels nous n'aurions peut-être pas la faculté de nous opposer, nous amèneraient une population moins intéressante que celle pouvant nous être adjointe dans les projets en cours d'étude.

Il recommande cependant de veiller à ce que toutes les charges financières soient supportées par les lotisseurs et répète encore que quoi que nous voulions ou faisions nous devons subir inévitablement un afflux de population & nous d'en éviter les inconvénients et d'en retenir les avantages par la création d'îlots commerciaux qui alimenteront les ressources locales par la taxe locale qu'ils verseront à notre budget.

Pour le lotissement du Chemin Herbeux, il note de reprendre les conversations avec les services Préfectoraux et éventuellement avec les représentants de la Ville de Goin chargés de l'adduction d'eau des eaux de la Tanne et du Loing.

Après diverses explications, le conseil municipal décide et décide d'adhérer au Syndicat Intercommunal de logement et désigne, outre le maire et l'adjoint, Messieurs J.J. Robert, et C. Lozillon pour représenter la commune au sein de ce syndicat.

La séance est ensuite levée à 20 heures.

*MM. P. A. Gérard, Officier de Police
J. J. Robert, M. Lozillon, Maire*

Jean T. Dauvillier